

Gimont, le 9 juin 2021

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural

[REDACTED]
[REDACTED]
Chambre régionale des comptes
d'Occitanie
500, avenue des Etats du Languedoc
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Madame,

En date du 10 mai 2021, nos services ont bien réceptionné votre rapport d'observations définitives.

Ce rapport a été également adressé à mes deux prédécesseurs à la présidence du PETR (Raymond VALL et Guy MANTOVANI).

Aussi, après une lecture attentive, seule une observation semble devoir vous être communiquée, au-delà des échanges déjà réalisés.

Page 34, il est mentionné, dans le cadre du contrat de ruralité, qu'à partir de 2021, la pérennité de ce type de contrat n'est pas assurée pour les collectivités territoriales.

Je vous informe que le PETR va signer fin juin 2021, avec Monsieur le Préfet du Gers, un CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) avec un engagement pluriannuel d'au moins 3 ans. Ceci est également le cas pour les trois autres PETR gersois, dans la continuité du contrat de ruralité.

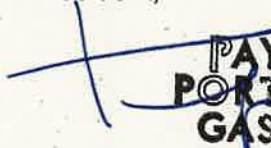
A ce jour, les enjeux identifiés pour notre territoire sont les suivants :

- Economie
- Alimentation
- Tourisme
- Transition énergétique
- Transition écologique
- Qualité de vie
- Services aux publics
- Mobilités
- Culture
- Santé
- Innovation, expérimentation et coopérations

Je tiens à vous remercier pour le travail de collecte, de traitement de données et d'analyse que vous avez conduit, qui donne une vision assez complète de notre PETR et de son fonctionnement.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,


**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**
PÔLE D'EQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL
85 RUE NATIONALE, 32201 GIMONT CEDEX

David TAUPIAC

